

**UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT
CAFÉ-CACAO AU TOGO :
essai d'évaluation**

Guy Pontié (1)

Cette analyse rapide de l'opération de développement menée par la Société de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises (SRCC), a essentiellement pour objectif de montrer quelles peuvent être, en la matière, l'approche et, éventuellement, l'apport spécifiques du sociologue.

Ce que l'on demande généralement au sociologue, dans le cadre d'une étude d'évaluation ou de réorientation d'opération de développement agricole, c'est d'aider les « développeurs » (2) à faire passer leur message auprès des paysans. Le postulat implicite est, pour simplifier, le suivant : la science, la maîtrise technique, la rationalité économique sont du côté des promoteurs de l'opération ; si leur intervention ne donne pas les résultats escomptés, c'est qu'il y a des résistances de la part des sociétés locales, des « obstacles socio-culturels » que le sociologue devra identifier et si possible contribuer à lever. Il est évident qu'il ne peut répondre à cette attente que de façon très imparfaite. Une connaissance, même approfondie, des sociétés paysannes - que le temps imparti à l'évaluation rend de toutes les façons impossible - ne permet pas de définir les mesures susceptibles d'assurer la réussite de l'entreprise. En effet, une opération de développement impulse, par définition, des changements socio-économiques importants au sein des sociétés locales et stimule leur « créativité », y compris si les intervenants - ONG par exemple - s'appliquent à diffuser des « techniques douces », dans le cadre de « petits projets », en s'appuyant sur les

1) L'évaluation a été menée en collaboration avec un économiste (C. RAYMOND) et un agronome (Th. RUF), sous la direction de J.-M. FUNEL (agro-économiste au Service des évaluations du ministère des Relations extérieures-Coopération et Développement). Nous leur sommes évidemment redevables d'une part importante des informations présentées ici. Le travail de terrain a duré un mois (juin 1983).

2) Par commodité, nous désignerons, par ce terme, les différents intervenants (État, bailleurs de fonds, chercheurs, vulgarisateurs...), qui agissent sur les sociétés locales pour tenter de promouvoir une certaine idée du développement économique et social, dans le cadre, ici, des opérations de développement.

capacités d'organisation collective des villageois. Les effets de cette « créativité sociale » sont, bien sûr, difficilement prévisibles. « ... Il n'existe pas, notent Mendras et Forsé, de théorie générale du changement social et il est impossible d'en concevoir une, puisqu'elle serait une théorie générale de l'histoire » (3). Tout au plus - et c'est un apport non négligeable- le sociologue peut-il identifier, à partir d'une bonne connaissance de la société, une gamme de réactions et d'évolutions possibles et proposer quelques garde-fous (4).

Mais il peut aller au-delà de cette demande et intégrer dans son champ d'analyse la pratique même du développement, considéré alors comme un lieu de confrontation, ou du moins de mise en relation, de sociétés locales, moins homogènes qu'on ne le pense généralement, avec le monde des développeurs, son mode d'organisation, ses contradictions, ses conflits d'intérêts, ses références culturelles et sa conception du développement et du progrès social. En somme il ne s'agit pas d'étudier seulement les réactions des paysans face au développement, mais de mener une analyse à la fois des rapports entre « développeurs » et « développés », et du jeu des différents acteurs au sein de chacune de ces catégories (5). C'est peut-être par ce type de recherche que le sociologue apporte le plus d'enseignements aux responsables de l'opération qu'il est chargé d'évaluer, et participe le plus efficacement à une réflexion plus générale sur le développement.

I. LE CAFÉ-CACAO AVANT L'INTERVENTION DE LA SRCC

Comme son nom l'indique (Société de rénovation), la SRCC n'a pas introduit le café et le cacao au Togo. Ces deux cultures ont, ici, plus d'un demi-siècle d'histoire et si l'on veut essayer de comprendre les réactions actuelles des planteurs face à l'opération de rénovation, un retour en arrière s'impose.

Ces deux cultures occupent une zone de faible extension (7 000 km² environ), limitée à la région des plateaux du Centre-Ouest du Togo (cf. figure n° 12). La population concernée est de l'ordre de 350 000 personnes. Cette localisation n'est pas le résultat d'une histoire particulière

3) MENDRAS (H.) et FORSÉ (M.), 1983.- *Le changement social*. Armand Colin-collection U, Paris, 284 p. (p. 7).

4) Tous les sociologues ne partagent d'ailleurs pas cet optimisme.

5) Ce type d'approche se situe dans la mouvance intellectuelle de R. BASTIDE (*Anthropologie appliquée*. Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1971, 244 p.) qui prônait l'édification d'une « théorie de la pratique » des différents interventionnistes sur les sociétés extérieures (missionnaires, administrateurs, développeurs...). L'article de M. AUGÉ (Sous-développement et développement, terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone. *Africa*, XLII, 3, 1972) constitue également une référence connue.

mais répond à des conditions écologiques précises. Le caféier et le cacaoyer ne se développent en effet que dans des zones forestières au climat chaud et humide (température moyenne : 25°; pluviométrie minimale 1 250 mm pour le cacao, 1 500 mm pour le café). Seule la région des plateaux remplissait les conditions minimales.

Les premières tentatives d'implantation du cacao ont été menées dans la région de Kpalimé, en 1895, par le colonisateur allemand. Elles se sont soldées par un échec, malgré la forte pression de l'administration sur les populations locales. La main-d'œuvre potentielle était déjà engagée dans les plantations cacaoyères du Ghana, quant aux sédentaires, ils étaient surtout préoccupés par la culture du vivrier dont ils vendaient déjà une partie au Ghanéens. Il faudra attendre le début des années 1930, pour que la culture cacaoyère prenne de l'extension, notamment plus au Nord, dans l'enclave du Litimé, véritable réserve forestière de dimensions modestes (27 000 ha environ), mais qui représente pourtant près de la moitié de la superficie - et de la production - de la cacaoyère du Togo (6).

Les premiers essais d'introduction de café Arabica datent de la même époque (1895) : ils furent limités aux hauteurs du plateau de Dayes, seule zone écologique favorable. Les nouvelles tentatives menées, par l'administration française, à partir de 1925, ne seront guère couronnées de succès : les planteurs accordent la priorité au cacao et ne s'intéresseront au café qu'après la mise en place des cacaoyères, au cours des années 1940. Il s'agira alors de café robusta, moins fragile que l'arabica (7).

A. Les problèmes d'accès à la terre

Le café et le cacao sont des cultures pérennes dont la mise en place nécessite un investissement en travail très important. L'abattage de la forêt primaire est une tâche de longue haleine, extrêmement pénible (seuls quelques grands arbres devant servir d'ombrage pour les jeunes plants seront conservés). Il faudra ensuite effectuer la trouaison, planter, assurer l'entretien de la plantation (sarclage notamment). Le caféier n'entrera en

6) Peut-être les répercussions de la crise économique mondiale ne sont-elles pas étrangères à cette situation : la baisse des cours du cacao (entre 1927 et 1930, le prix a été divisé par trois) a marqué un coup d'arrêt à l'extension de cette culture au Ghana et entraîné le renvoi de la main-d'œuvre togolaise ; par ailleurs, les gens de Kpalimé avaient des difficultés à exporter leurs excédents de vivrier. Il y avait donc de la main-d'œuvre disponible pour développer la culture du cacao au Togo.

7) Signalons, à titre d'information, que le café est vraisemblablement né sur les hauts plateaux d'Abyssinie (Éthiopie) ; il fut diffusé en Amérique centrale et en Amérique du Sud, vers la fin du XVIII^e siècle. Quant au cacao, il était déjà connu des Aztèques lors de l'arrivée au Mexique des conquistadors espagnols, au début du XVI^e siècle. Il n'est apparu en Afrique qu'au début du XIX^e siècle, dans l'île portugaise de Sao Tomé, en provenance de Belem (Brésil).

production que trois ou quatre ans après avoir été planté ; pour le cacaoyer il faudra attendre cinq ou six ans. On peut espérer ensuite obtenir des récoltes substantielles pendant une vingtaine d'années (plus longtemps pour le cacao), pour un investissement en travail beaucoup moindre. On comprendra aisément le souci du planteur de s'assurer des droits de propriété sur la terre ou du moins d'usufruit sur une longue période. Or, l'appropriation lignagère de la terre, compatible avec les cultures vivrières annuelles, s'accommode mal des cultures pérennes : des changements notoires seront nécessaires dans ce domaine et plusieurs solutions seront adoptées.

1. Achats de terres

Ils furent particulièrement importants dans le Litimé, zone forestière où l'on ne récoltait guère que quelques lianes à caoutchouc, placée sous la dépendance politique des Akposso du plateau voisin. De véritables « compagnies » d'achat, composées notamment de ressortissants de l'ethnie Ewe originaires de Kpalimé ou du Ghana, se sont constituées. Les notables Akposso ont ainsi aliéné, souvent avec contrat en bonne et due forme, une partie importante de leur patrimoine foncier dont ils n'avaient pas perçu tout l'intérêt économique (8). Ailleurs, les ventes furent moins massives et plus étalées dans le temps : les densités de population étaient plus fortes et peut-être les règles foncières endogènes plus rigoristes.

2. Prélèvement sur le patrimoine foncier

Dans les zones plus peuplées, les candidats planteurs ont dû souvent solliciter de leur chef de famille l'attribution de parcelles prélevées sur les réserves forestières. Ce sont généralement des propriétés de faible dimension dont le statut est par ailleurs ambigu : peut-on parler d'appropriation privée de la terre ou de prêt à long terme pour la durée de vie de la caféière ou de la cacaoyère ? Nous verrons toute l'actualité de ce problème lorsque la SRCC imposera un modèle de rénovation avec abattage total de la vieille plantation.

3. Appropriation par *dibi ma dibi* (« tu manges, je mange »)

Notons pour mémoire que le contrat *dibi ma dibi* permet à la main-d'œuvre sans terre qui acceptera de prendre en charge l'intégralité de la mise en place et de l'entretien d'une plantation, d'accéder à la propriété de la moitié de cette même plantation, dans un délai de cinq à vingt ans.

On peut également accéder à la terre de façon plus classique, par héritage (quand il y a eu achat notamment) ou par mise en gage de la plantation pour une durée proportionnelle à l'importance de la dette.

8) Voir à ce propos : ANTHEAUME (B.), 1981-1982 - Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo. In *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1: 47-62.

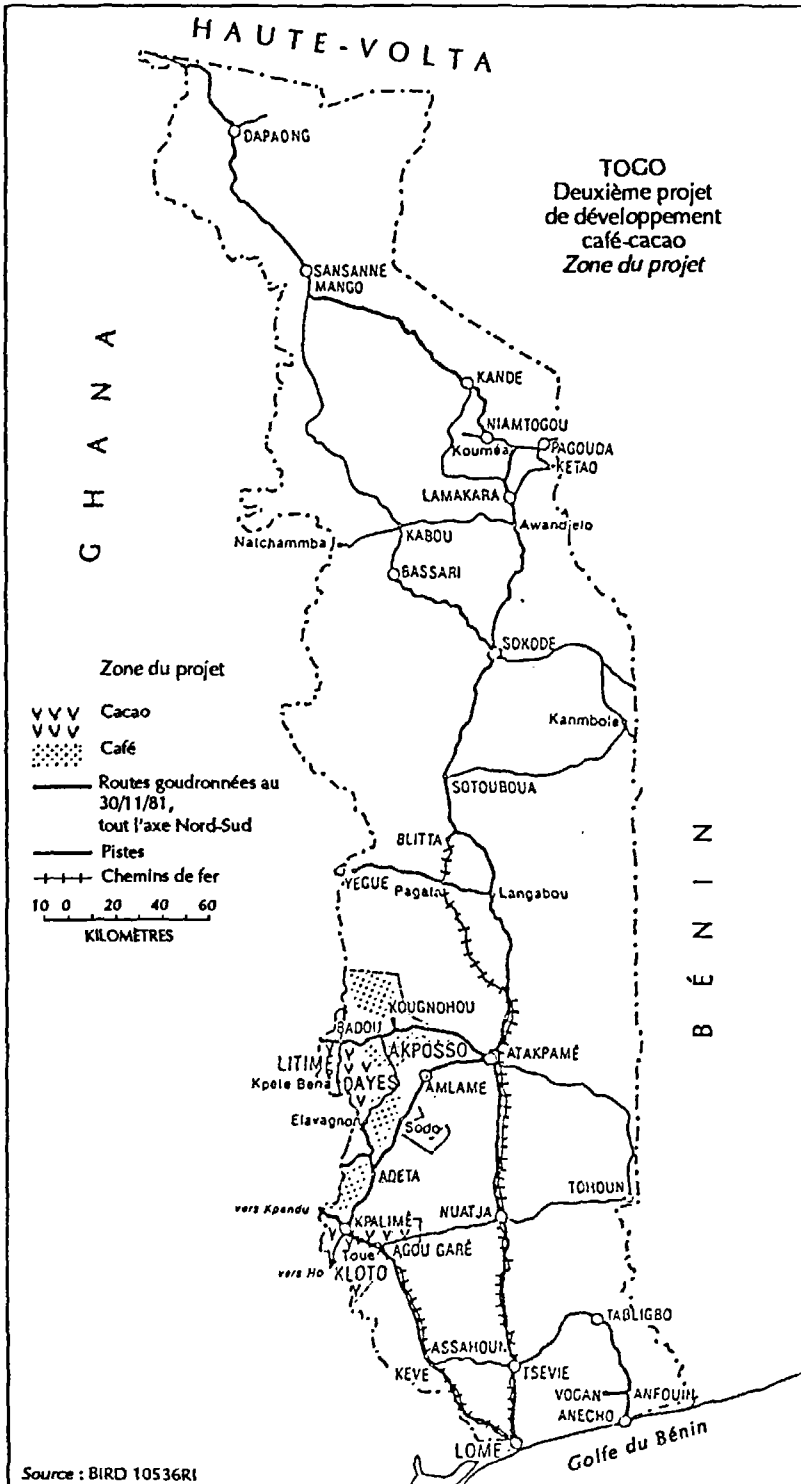


Figure 12 : Carte de situation du café et du cacao au Togo.

B. La mobilisation de la main-d'œuvre

La création d'une plantation, on l'a noté, nécessite un investissement en travail très important au cours des premières années. Le planteur s'efforcera de mobiliser tout d'abord la main-d'œuvre familiale, mais ce ne sera pas toujours suffisant, notamment si les superficies à planter sont importantes. Il faudra alors avoir recours à la main-d'œuvre extérieure, si possible sans bourse délier. Les différents types de contrat, d'inspiration ghanéenne, devront répondre à cet objectif.

1. Le contrat de *dibi ma dibi*

Il permet au propriétaire qui accepte d'aliéner, à terme, une partie de sa terre au profit de son métayer, de devenir producteur de cacao ou de café, sans aucun investissement en travail ou en argent. Mais le contenu même du contrat peut varier dans le temps et dans l'espace, en fonction des rapports de force entre propriétaires et métayers et de l'étendue des terres à vivrier prêtées à ces derniers. Le même terme peut désigner des réalités très différentes, au point qu'on parle parfois de *dibi ma dibi* sans partage de terre.

2. Le contrat d'*aboussan*

Véritable métayer, l'*aboussan* est chargé d'entretenir une plantation qu'il n'a pas lui-même créée : il en reçoit le tiers de la récolte, mais devra participer, gratuitement, à la mise en place d'une parcelle de café ou de cacao, au bénéfice de l'employeur. Comme dans le cas précédent, le contenu du contrat varie en fonction des rapports de force locaux, du rendement de la plantation existante, de l'étendue de celle qu'il faut créer et de la taille des parcelles de vivrier prêtées par le patron. L'*aboussan* est souvent un ancien *dibi ma dibi* qui, devenu propriétaire d'une partie de la plantation, continue à entretenir la part de son ancien patron, en qualité de métayer.

3. Le contrat de *Kotokouano*

Il s'agit également d'un contrat de métayage, mais spécifique à la culture du cacao. Le métayer est rétribué à part de fruit (1/7 ou 1/8) : il est embauché sur une plantation âgée, peu productive, mais peu exigeante en travail. C'est un moyen pour des allochtones de s'installer dans la région : ils reçoivent, en prêt, une habitation et des parcelles de vivriers, et disposent de temps libre pour s'adonner à d'autres activités. Il n'est pas rare qu'un *kotokouano* travaille chez plusieurs planteurs, multipliant ainsi revenus et parcelles de vivrier.

Cette main-d'œuvre engagée dans l'économie de plantation est d'origine variée. Elle est composée d'autochtones Ewe ou Akposso qui n'ont pas pu ou pas su obtenir de la terre ; d'allochtones Kabyé, originaires des massifs surpeuplés de la région de la Kara, qui ont été les grands bénéfici-

ciaires des contrats *dibi ma dibi* avec partage de terre ; et, plus récemment, de Kotocoli, voire de Moba-Gurma, originaires respectivement de la région de Sokodé et de Dapaong, au nord du pays.

C. La situation à l'orée des années 1970 : la fin d'une période faste

On notera tout d'abord que l'on a affaire à une société pluri-ethnique, composée d'autochtones, d'allochtones, voire d'étrangers venus du Ghana, intégrés dans l'économie de plantation à des degrés et selon des statuts divers, en fonction notamment de leur ancienneté d'installation.

Cette société est par ailleurs profondément inégalitaire. L'opposition propriétaires/non-propriétaires est particulièrement nette, mais ne rend pas compte de toutes les inégalités, ces deux groupes étant eux-mêmes très hétérogènes. Ainsi, des distinctions doivent être opérées dans la catégorie des propriétaires, en fonction de l'étendue (9), de la localisation et de la nature de leurs plantations (cacaoyère, caféière ou les deux) ; de la force de travail familiale mobilisable ; ou encore de leur statut réel (propriétaires, propriétaires-métayers, propriétaires-commerçants...). Il en va de même des non-propriétaires : les contrats de travail sont très variés, et se prêtent, de surcroît, à des aménagements locaux.

Ces différents groupes sociaux ont des stratégies spécifiques, des intérêts souvent contradictoires, et leurs rapports de force ont évolué dans le temps. On est loin du schéma véhiculé par une certaine ethnologie, de sociétés traditionnelles harmonieuses, figées dans un équilibre séculaire : en un demi-siècle, des changements fondamentaux ont été enregistrés dans des domaines aussi sensibles que les modes d'accès à la terre ou les rapports sociaux de production. C'est certainement là un des enseignements essentiels de ce bref aperçu historique. Une seconde leçon est à retenir : on ne peut traiter des cultures pérennes indépendamment du vivrier. L'objectif essentiel de la main-d'œuvre extérieure est d'assurer sa nourriture, et comme les propriétaires ne souhaitent pas payer des salaires, c'est l'importance des parcelles de vivriers mises à la disposition des employés qui détermineront, dans une large mesure, le contenu des contrats.

On comprend déjà que la tâche de la SRCC ne sera pas facile : quelles que soient les solutions proposées, toutes les catégories sociales engagées dans l'économie de plantation n'y trouveront pas leur compte, et les équilibres instables qui se sont instaurés seront nécessairement rompus. Mais la Société de développement devra également faire face à une situation économique difficile. Les plantations ont vieilli et ont été victimes de

9) Une enquête réalisée par la SEDES en 1972 montre que les exploitations de moins de 5 ha représentent plus de 38 % des superficies cultivées, et celles supérieures à 10 ha, 30 %. C'est dans le Litimé que l'on trouve les plus grands propriétaires.

maladies (10) : le rendement a baissé et les prix du café et du cacao payés au producteur se sont effondrés. Il faudra attendre la période 1973-1975 pour rattraper les niveaux de prix (en francs courants !) de 1959-1960. L'âge d'or de la décennie 1950-1960 est passé. La priorité est accordée aux cultures vivrières, d'autant que l'accroissement démographique a été important (11). La flambée des prix du vivrier dans les années 1975 ne fera qu'amplifier ce phénomène. Enfin, autres obstacles de taille : les possibilités d'extension des plantations sont limitées et la concurrence entre les opérations de développement (SOTOCO, SONAPH, projet vivrier Dayes-Notsé (12)...) autorise la main-d'œuvre extérieure, nécessaire à l'entreprise de rénovation des plantations, à se montrer plus exigeante.

II. CRÉATION DE LA SRCC ET DÉFINITION DES GRANDES OPTIONS

À la fin des années 1960, les experts tirent la sonnette d'alarme : faute d'une intervention appropriée, l'économie café-cacao va entrer dans une période de récession sévère. L'État togolais est d'autant plus sensible à cet argument qu'il y va d'une part importante de ses devises et de ses recettes budgétaires (13). Avec l'aide du FAC (Fonds d'aide et de coopération), il créera, fin 1971, une société de développement, la SRCC. L'IFCC (14), qui mène des recherches au Togo depuis 1967, prodiguera les conseils techniques.

-
- 10) Certes les créations de plantations ont été étalées dans le temps, mais 45 % du cacao du Litimé avait été planté avant 1940 ! Quant aux maladies, elles sont multiples : la pourriture brune serait responsable de pertes de production estimées à 50 % dans le Litimé, et à 80 % dans l'Adélé, mais les capsides (ou mirides) seraient également très nocives ; les effets du *swollen shoot* sur le café, dans la région d'Agou seraient plus catastrophiques encore, ailleurs il faudra compter avec les scolytes du grain !
- 11) L'accroissement naturel est de l'ordre de 3 % par an, soit un doublement de la population en moins de trente ans : il est dû à une diminution importante des taux de mortalité infantile, liée à l'investissement dans l'éducation et la santé d'une partie des revenus substantiels de l'économie de plantation (voir à ce propos QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988.- *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes, au sud-ouest du Togo*. ORSTOM, Paris, coll. « Études et Thèses », 460 p.).
- 12) SOTOCO (Société togolaise de coton), SONAPH (Société nationale du palmier à huile).
- 13) Le café-cacao représentait en moyenne, pour la période 1959-1961, 62 % de la valeur totale des exportations, et plus de 25 % encore pour la période 1978-1980. Quant aux recettes de l'État, elles sont particulièrement importantes : ainsi, pour la période 1980-1981, le prix payé au producteur était de 220 F CFA/kg de cacao, le prix moyen CAF s'élevait à 595,13 CFA et le prélèvement moyen de l'État, tous frais déduits, représentait 349,71 CFA (soit 58,7 % du prix de vente). À la même période, le kg de café était payé au planteur 200 F CFA, et le taux de prélèvement de l'État s'élevait à 54,9 %.
- 14) Institut français du café et du cacao, devenu ensuite, au Togo, Institut de recherche du café et du cacao (IRCC).

Tableau 14
 Évolution de la production commercialisée et des prix
 au producteur du café et du cacao.

Campagne	Café		Cacao	
	Production (1) (tonnes)	Prix /kg (2) (café sain)	Production	Prix/kg
1959-60	4 562	90	8 889	100
1964-65	8 571	75	17 587	70
1969-70	13 795	75	23 188	88
1974-75	7 694	105	14 583	115
1975-76	8 512	115	17 795	120
1976-77	10 385	125	13 939	130
1977-78	4 699	145	16 686	150
1978-79	6 143	180	12 427	200
1979-80	10 383	200	15 554	220
1980-81	8 880	200	16 336	220
1981-82	9 237	215	11 018	225

1) Il s'agit bien de production commercialisée, qui peut donc inclure des produits venus d'ailleurs. C'est le cas notamment pour le cacao : des producteurs ghanéens vendaient clandestinement au Togo tout ou partie de leur production, pour être payés en monnaie forte.

2) Exprimé en F CFA (1 F CFA = 0,02 F).

Il ne s'agit donc, ici, ni d'une opération de développement intégré qui prendrait en compte l'ensemble du système de production paysan, ni d'une opération destinée à venir en aide à des populations démunies, mais d'une intervention sectorielle et productiviste qui intéresse l'État, au premier chef. Ce n'est pas sans conséquence sur les choix techniques et les mesures d'accompagnement.

A. La reconnaissance du terrain

Le premier souci de la SRCC, en voie de constitution, sera de tenter de remettre en état les plantations existantes en insistant sur les traitements phytosanitaires et l'amélioration des techniques culturales. Les planteurs de cacao sont intéressés : l'efficacité de la lutte contre les capsides est, dans un premier temps, reconnue par les planteurs, qui acceptent par ailleurs les conseils techniques du service d'encadrement naissant, malgré le surcroît de travail occasionné. Il en ira différemment pour le café : le programme de recépage, de taille et de nettoyage des plantations sur 500 ha, impulsé par la SRCC, n'aura guère de succès.

Cette période (1971-1974) sera mise à profit pour recenser les plantations, dont l'étendue avait été très largement sous-estimée, et en apprécier l'état. Les traitements phytosanitaires qui doivent porter sur l'ensemble des cacaoyères sous peine de réinfestation, seront l'occasion de mettre en place un embryon de service d'encadrement, d'en tester l'efficacité, et de constituer les premiers groupements paysans. Devant le peu d'enthousiasme manifesté par les planteurs de café pour l'opération régénération, cette période préparatoire sera également mise à profit pour mener les premiers essais de replantation et préparer ainsi la seconde phase de l'opération.

Trois enseignements auraient pu être tirés de l'attitude des planteurs : intérêt manifeste pour les opérations de régénération des cacaoyères ; refus d'abattre des plantations qui, pour un travail minime, continuaient de procurer quelques revenus ; souhait de n'expérimenter qu'à petite échelle la replantation caféière. Bref, chacun préfère « attendre et voir », comme il sied pour une opération qui impose un fort investissement en travail, l'immobilisation de la terre sur le long terme et une attente de plusieurs années avant la première récolte.

B. La mise en place institutionnelle

Mais déjà sous l'impulsion de l'AID, de la CCCE (15) et du FAC, qui assureront le financement de l'opération, le principe d'un modèle de replantation intensif a été retenu. En amont, les chercheurs de l'IFCC mettront au point un matériel végétal performant mais exigeant en travail et définiront le « mode d'emploi ». La SRCC, chargée d'assurer la diffusion en milieu paysan de ce « paquet technologique », créera ses différents services pour répondre à un objectif productiviste :

- le service de multiplication du matériel végétal et d'approvisionnement en intrants, qui intègrera, dans le cadre du premier projet, le service de vulgarisation ;
- le service de défense des cultures, responsable des traitements phytosanitaires des plantations, qui aura quelques difficultés à mettre à contribution les encadreurs dépendant d'un autre service ;
- le service du matériel, de la construction et de l'entretien des pistes, qui se révélera d'une rare efficacité pendant toute la durée du projet ;
- enfin, le service de crédit, dépendant de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), mais ayant des relations étroites avec la SRCC.

Signalons que ces différents services subiront quelques modifications au cours du projet.

Tout est en place pour passer à la phase de replantation.

15) AID (IDA) Association internationale pour le développement ; CCCE : Caisse centrale de coopération économique.

III. LA PREMIÈRE PHASE DE REPLANTATION (1975-1980)

Des objectifs ont été fixés : 4 400 ha de cacao et 4 000 ha de café devraient être replantés pendant cette période. Ont-ils été déterminés en fonction des possibilités de production du matériel végétal, en station ? De l'importance des crédits de campagne ? Des possibilités de l'encadrement ? Des directives des autorités togolaises ou des bailleurs de fonds ? De l'estimation des possibilités paysannes ? Difficile à dire ! C'est pourtant un point très important puisque la réussite ou l'échec d'une opération sera généralement apprécié par rapport aux objectifs définis au départ.

A. Le choix d'un itinéraire technique intensif

1. *Le cacao : la replantation après abattage de la vieille plantation*

Le nouveau matériel végétal est performant, du moins en station expérimentale (1 800 kg/ha), alors que les rendements des cacaoyères existantes, en mauvais état il est vrai, seraient de l'ordre de 300 à 600 kg dans le meilleur des cas.

Deux méthodes étaient possibles : replantation sous vieille cacaoyère ou après abattage total de l'ancienne plantation.

La replantation sous vieille cacaoyère, beaucoup moins perturbante pour le planteur qui pouvait expérimenter l'innovation à échelle réduite et en même temps préserver l'acquis et continuer à récolter les cabosses que produisaient encore les anciens cacaoyers, ne fut pas retenue par les « développeurs ». Des raisons techniques furent avancées (concurrence entre les systèmes racinaires des vieux arbres et des jeunes plants) et on estima que cette méthode, certes moins chère et présentant moins de risques, donnerait de moins belles cacaoyères. Bref ce n'était pas le haut de gamme !

C'est donc la méthode de replantation après abattage total qui fut retenue, avec mise en place de bananier plantain comme plante de couverture (la banane pouvait être, il est vrai, mangée voire même vendue, pensait-on, sur les marchés urbains) (16). L'investissement en travail est très important (plus de 500 jours/ha, échelonnés sur une période de cinq ans, avant la première récolte, soit trois fois plus que pour l'exploitation d'un hectare de vieille cacaoyère).

2. *Le café : une option haut de gamme*

L'abattage de la végétation forestière et des vieux caféiers fut également préconisée, avec utilisation du flemingia comme plante de couverture. La méthode choisie est aussi très exigeante en travail (480 jours/ha, au cours des cinq premières années). Mais il faut aussi utiliser de l'engrais et limiter

16) Cette méthode avait déjà été expérimentée en Côte-d'Ivoire, mais dans des conditions climatiques plus favorables (meilleure pluviométrie).

la culture vivrière intercalaire (17) au maïs, riz ou arachide (la culture du manioc par exemple est exclue).

B. Les mesures d'accompagnement

L'objectif était de mener une rénovation haut de gamme, de façon à garantir sur le long terme de bons rendements et peut-être aussi à donner, dans l'immédiat, une image positive de l'opération afin de persuader les récalcitrants de l'intérêt de la nouvelle méthode. Pour cela, on va sélectionner, conseiller, contrôler, inciter et, si nécessaire, dans un deuxième temps, sanctionner.

1. Sélection des planteurs

Pour avoir le droit de replanter dans le cadre de la SRCC, il faudra satisfaire à un certain nombre de conditions qui seront appliquées avec plus ou moins de rigueur, selon les périodes ou encore la personnalité de l'encadreur et du chef de secteur. La parcelle doit être située à moins de trois-quarts d'heure de marche du village ; sur des sols favorables à la cacao-culture ; avoir une dimension supérieure à 0,30 ha et être intégrée dans un bloc de cultures afin de faciliter le travail de l'encadreur. Quant au candidat rénovateur, il devra être considéré comme un bon planteur et accepter d'intégrer un groupement de paysans, collectivement responsables du respect, par chacun, de l'itinéraire technique prescrit et du remboursement des crédits.

2. Attribution de crédits à la replantation

Le rénovateur, ainsi sélectionné, bénéficiera d'un crédit d'un montant de 40 000 CFA/ha pour le cacao, et de 73 000 CFA /ha pour le café, en partie en nature, en partie en numéraire, dont les débloquages sont échelonnés respectivement sur quatre et trois ans (18). Le remboursement commencera la quatrième année pour le café (la cinquième pour le cacao), donc après l'entrée en production, théorique, de la plantation. Destiné, en principe, à dédommager le planteur des pertes de revenus liées à l'abattage des vieilles plantations et à l'aider à rétribuer de la main-d'œuvre temporaire pour certaines opérations de culture, il devint en fait un moyen de pression au service de l'encadrement pour imposer au rénovateur le respect des consignes (19). Certains planteurs aisés auraient d'ailleurs préféré rénover sans crédit

17) Il est possible de mener des cultures vivrières entre les rangées de très jeunes caféiers et cacaoyers, d'où le nom de cultures intercalaires. Par la suite, il peut y avoir concurrence entre ces deux types de cultures.

18) C'est un crédit à 8,5 % bonifié à 2,5 % par l'état. Son montant sera revalorisé par la suite : dès 1978, il sera de 66 000 CFA par ha de cacao, prime d'abattage comprise.

19) Le « débloquage » en espèces intervenait souvent après constatation de la réalisation des travaux : il devenait ainsi une récompense *a posteriori* et non un moyen de payer des salariés pour la réalisation de ces travaux.

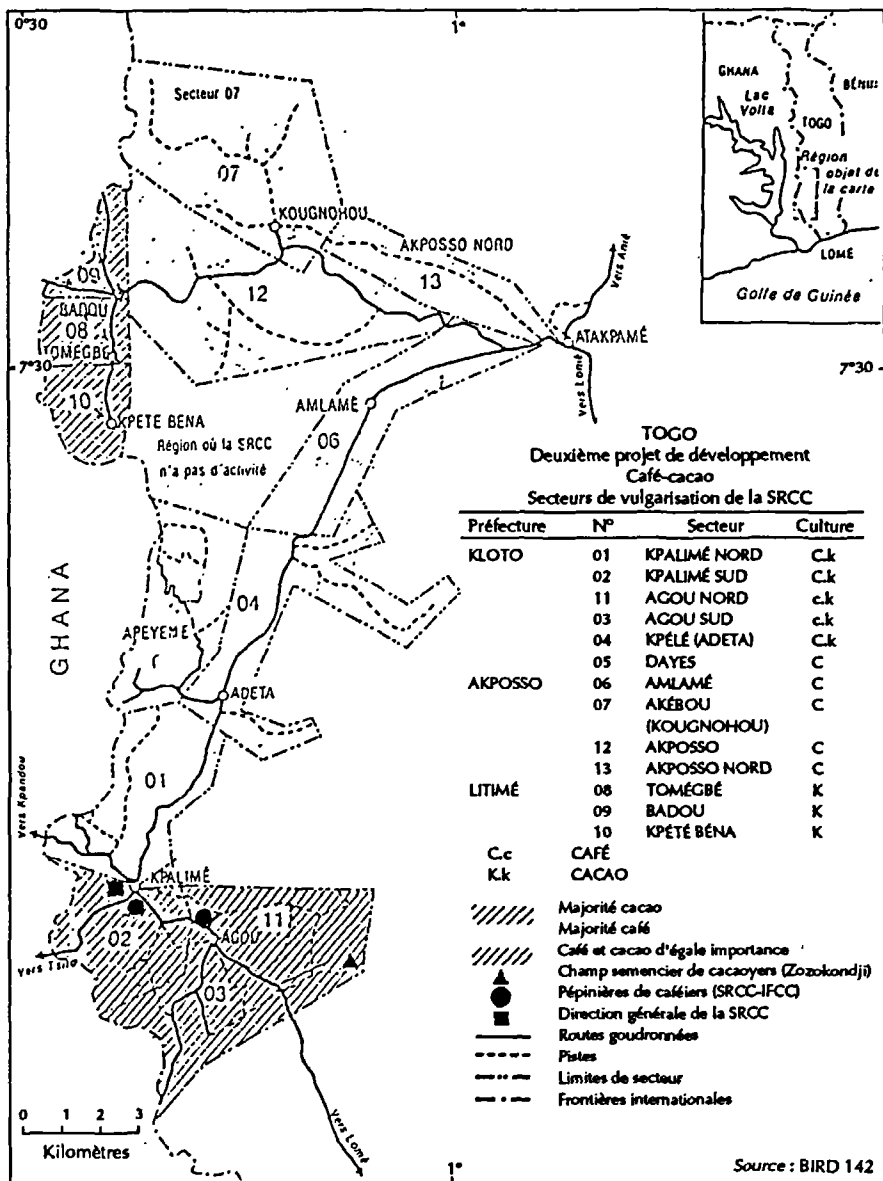


Figure 13 : Les secteurs d'intervention de la SRCC.

ou emprunter directement auprès de la CNCA, mais ce ne fut pas possible. Ce système de crédit imposé par la Banque mondiale devait également jouer un rôle éducatif à un double titre : familiariser les planteurs avec les principes de gestion propres à l'économie monétarisée ; former des agents de crédit agricole qui pourraient ensuite exercer leurs talents dans le cadre d'autres opérations de développement.

3. Les mesures législatives

Vu le peu d'entrain des planteurs à abattre les vieilles plantations, des mesures d'abattage autoritaire furent officialisées par décret ministériel. Ce fut le cas pour le café, dès 1974 : les planteurs préféraient en effet expérimenter les nouvelles méthodes sur de petites parcelles de vivrier plutôt que d'abattre les anciens caféiers. Ces mesures furent appliquées de façon beaucoup plus sévère sur les cacaoyères (20), à partir de 1977. Dire qu'elles furent impopulaires serait en dessous de la vérité!

IV. LES RÉPONSES PAYSANNES

Les résultats de cette première opération de replantation ne furent pas à la hauteur des espérances. Les objectifs en termes de superficies, loin d'être atteints pour le cacao (1 700 ha plantés pour 4 400 prévus), furent très largement dépassés pour le café (plus de 5 000 ha pour une prévision de 4 000) mais les rendements furent très décevants (50 % des plantations de café ont, en 1980, des rendements faibles ou nuls (21)). On peut en somme parler d'échec pour le cacao et de réussite mitigée pour le café. Il convient donc de dissocier ces deux cultures, dans notre recherche d'explications.

A. Le cacao : échec du modèle de replantation

La SRCC avait concentré son effort sur le Litimé, et les secteurs d'Agou et de Kpalimé. Très vite, il fut évident que les planteurs refusaient la méthode préconisée, puisqu'il fallut recourir à l'abattage autoritaire. Par souci de rapidité, nous nous contenterons d'évoquer le cas du Litimé.

La situation peut être résumée ainsi : forte diversité ethnique; inégalités foncières notoires ; gamme de statuts très étendue, qu'il s'agisse des propriétaires ou de la main-d'œuvre extérieure ; enfin, fort déséquilibre entre le vivrier et les cultures d'exportation (le cacao occupe, ici, 83 % des superficies cultivées), d'autant plus sensible que la rénovation impose un surcroît important de main-d'œuvre qu'il faudra nourrir.

La replantation après abattage de la plantation, présentera une série d'inconvénients majeurs. Plusieurs catégories d'acteurs se trouveront lésés.

C'est le cas de la main-d'œuvre extérieure encore présente dans la région, composée essentiellement de métayers. Les « métayers » *dibi ma dibi* qui n'avaient pu obtenir le partage de la terre, mais bénéficiaient de la moitié de la production jusqu'à extinction de la plantation, feront pression sur les propriétaires pour qu'ils refusent la rénovation ou exigeront, à titre de compensation, un statut privilégié dans le cadre de la replantation.

20) Les campagnes d'abattage autoritaires ne portèrent en fait que sur environ 1 000 ha mais elles marquèrent fortement l'opinion.

21) Le rendement d'une caféière en pleine production (4 à 5 ans après avoir été plantée) est considéré comme très bon à 1 500 kg/ha.

Seront également lésés, les bénéficiaires de terres gagées : extinction de la plantation équivaut à extinction de la dette, et donc à la récupération de la terre par le débiteur.

Les propriétaires eux-mêmes, surtout s'ils sont âgés - c'est fréquemment le cas (22) - craignent de se lancer dans une opération de rénovation à long terme et aux résultats incertains, qui aura pour conséquence immédiate de les priver des revenus de leur vieille cacaoyère. En effet, la faiblesse des rendements est souvent compensée par l'importance des superficies (23) et les revenus, parfois supérieurs à ceux du cacao, que procurent colatiers, manioc... disséminés dans la cacoyère.

Mais les éléments supposés dynamiques qui souhaitent rénover, se heurteront également à des difficultés sérieuses. On a noté que le modèle proposé exige trois fois plus de travail que l'entretien d'une vieille cacaoyère. Or la main-d'œuvre familiale est souvent insuffisante (24) et les salariés agricoles trop onéreux (300 à 500 F CFA par jour, plus la nourriture) pour être utilisés massivement, compte tenu des faibles revenus monétaires locaux et du montant, modeste, du crédit accordé. Dans une telle situation, la main-d'œuvre qui accepte d'être rémunérée en nature, est en position de force : vu la rude tâche que représente la rénovation, elle souhaite profiter de l'occasion pour faire du vivrier et obtenir si possible le partage de la terre. La plupart des propriétaires s'y refusent, d'autant que l'expérience passée leur a montré que les métayers apportaient davantage de soin au vivrier intercalaire qu'aux jeunes caféiers ou cacaoyers. La situation était donc en partie bloquée et il n'est pas étonnant qu'une part importante des plantations autoritairement abattues ait été reconvertie en cultures vivrières (25). La SRCC, consciente du problème, tentera d'imposer un nouveau contrat de métayage, plutôt favorable au propriétaire, puisqu'il excluait le partage de la terre et modulait la part de fruit du métayer en fonction des rendements de la cacaoyère, afin de stimuler son ardeur (26). Plus grave encore, le contrat pouvait être dénoncé au bout de douze ans : le principe du partage des fruits jusqu'à extinction de la plantation était ainsi remis

22) Une enquête par sondage (PONTIÉ, RAYMOND, RUF, 1964) montre que 16,5 % seulement des chefs d'exploitation du Litimé avaient moins de 39 ans et 43,3 % avaient plus de 50 ans.

23) Rappelons que les plus grandes propriétés foncières se trouvent dans le Litimé.

24) L'investissement dans l'éducation qu'autorisaient, dans les années 1950-1960, les revenus de l'économie de plantation, a produit des fonctionnaires, des artisans... et éloigné de l'agriculture une partie de la main-d'œuvre. L'état des plantations ne justifiait d'ailleurs plus leur présence à la terre.

25) C'est pour cette raison que la prime d'abattage a été jumelée avec le crédit et n'a été versée qu'à condition qu'il y ait rénovation effective de la plantation abattue.

26) L'avenir montrera que le rendement de la plantation n'était pas seulement fonction de l'ardeur du métayer, mais aussi des aléas climatiques.

en cause... Ce ne fut pas un franc succès. Il est vrai que tenter de légiférer et d'introduire du systématique dans un domaine où tout évolue très vite, en fonction des rapports de force locaux, n'était pas une entreprise facile.

L'attitude des différentes catégories de planteurs à l'égard de la rénovation (27), pourrait se résumer ainsi : les propriétaires disposant de plus de 13 ha ne rénovent pas ; les détenteurs de caféières et de cacaoyères rénovent en priorité leurs caféières ; les propriétaires-métayers désireux d'accroître leur patrimoine foncier et les métayers soucieux de devenir propriétaires, ou d'accéder à un meilleur statut, constituent la fraction la plus dynamique de la population. Il s'agit d'anciens métayers *dibi ma dibi* sans partage de terre ou de *kotokouano* aspirant à devenir *aboussan*. Nombre de rénovateurs ont obtenu un contrat avec partage de terre : des propriétaires dont la plantation a été abattue ont dû faire contre mauvaise fortune bon cœur.

B. Le café : des rendements médiocres

Les résultats en termes de superficies plantées sont très encourageants : pourtant l'investissement en travail prévu par le modèle de replantation est, globalement, aussi important que pour la rénovation cacaoyère. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène. En tout premier lieu, il convient de noter que l'itinéraire technique proposé a fait rapidement preuve de son efficacité : c'est un avantage considérable. L'arrêt de production des vieilles caféières beaucoup plus rapide que dans le cas des cacaoyères, peut être également considéré comme un facteur favorable à la replantation, d'autant que l'investissement en travail lors de la première année est beaucoup moins important que pour le cacao (80 jours/ha pour le café, 135 pour le cacao). Mais encore faut-il que d'autres conditions soient remplies. L'analyse des résultats montre des variations régionales notoires qui permettent de mieux comprendre les stratégies des planteurs.

Ce n'est pas un hasard si 1 026 ha, sur un total de 5 740 plantés, l'ont été dans la région de l'Akébou. Cette zone dispose de réserves foncières importantes qui autorisent la mise en place de jeunes caféières sans abatage des plantations existantes encore en production. Elle n'a été désenclavée que récemment, grâce aux pistes créées par la SRCC : la scolarisation était moins forte que dans les zones traditionnelles d'économie de plantation, les migrations urbaines, moins massives, la venue d'allochtones, plus marginale. L'importance de la main-d'œuvre familiale permettait de faire face au surcroît de travail, et l'étendue des réserves foncières autorisait, si nécessaire, l'octroi d'un contrat de métayage avec partage de

27) L'enquête par sondage menée en 1984, auprès de 93 planteurs du Litimé fait état d'environ 50 % de propriétaires, 30 % de propriétaires-métayers et 20 % de métayers.

terre (28). On retrouve une situation similaire dans le secteur « Akposso-Sud », disposant de réserves foncières à l'écart des villages : la moitié des exploitants sont métayers ou propriétaires-métayers. Mais, dans ces deux régions, les résultats en termes de rendement sont extrêmement faibles, au point qu'il est permis de se demander si l'entrée dans l'opération SRCC n'était pas avant tout un moyen d'acquiescer ou de confirmer des droits fonciers.

L'exemple du plateau de Dayes, traditionnellement consacré au café, est également intéressant. La densité de population est forte et la priorité est accordée aux cultures vivrières. Certes, il y a eu appropriation de terre par achat ou par contrat *dibi ma dibi*, mais les prélèvements sur patrimoine familial ont été plus importants que dans le Litimé par exemple. Il n'est pas étonnant que l'action de la SRCC et de la Société des produits vivriers Dayes-Notsé suscitent ou réactualisent des conflits fonciers entre candidats à la replantation : la société de développement est en quelque sorte utilisée comme instrument de clarification de la situation foncière ou d'usurpation de droits. Ici, plus qu'ailleurs, les propriétaires refusent d'aliéner une partie de leurs terres, d'autant que des jeunes descendants, émigrés en ville, reviennent au pays pour produire des fruits ou rénover des caféières (29). Faute de partage de la terre, la main-d'œuvre extérieure obtiendra parfois une part de production plus importante. Les rendements obtenus sont bien meilleurs que dans l'Akébou, mais il est difficile de savoir s'ils sont dûs à un plus grand soin apporté aux travaux d'entretien ou à des conditions climatiques plus favorables.

Mais cette tentative d'explication des résultats, tant pour le café que pour le cacao, par la mise en évidence des problèmes socio-économiques que posaient les modèles techniques préconisés, ne doit pas conduire à occulter ou à sous-estimer d'autres éléments tout aussi décisifs. La sécheresse sévère de 1977, par exemple, a durement affecté les plantations (à l'exception de celles du Litimé) et détruit une grande partie de la production de cabosses sélectionnées. Les difficultés à importer de Côte-d'Ivoire des semences de remplacement ou encore des retards dans la réception des intrants (engrais), malgré la très grande efficacité dont a toujours fait preuve la SRCC, ont également joué un rôle négatif...

28) Les métayers et propriétaires-métayers représentaient 14/68 des planteurs de l'échantillon. La plupart d'entre eux avaient obtenu un contrat *dibi ma dibi* avec partage de terre.

29) Les jeunes propriétaires exploitants, venus se réinstaller sur le plateau de Dayes pour faire du café-SRCC, représentaient 9/69 des exploitants de notre échantillon.

C. Les problèmes de remboursement de crédits

Les résultats dans ce domaine n'ont pas été, non plus, à la hauteur des espérances (30). Trop faible pour certains, malgré plusieurs augmentations, inutile pour d'autres, considéré par tous comme un moyen de pression au service de l'encadrement plutôt qu'une aide au planteur, le crédit n'a pas eu l'efficacité souhaitée. De plus, l'échelonnement des remboursements avait été établi sur la base de l'entrée en production en station expérimentale. C'était sans compter avec la sécheresse et les défauts d'entretien (qui avaient entraîné « l'exclusion du crédit » de nombreux planteurs de cacao) : au mieux, les premières récoltes ont été différées, au pire, les jeunes plants ont été détruits. Les débiteurs les plus durement touchés par les conditions climatiques ont pu obtenir des moratoires. Par la suite, malgré les sanctions collectives (31) et les tentatives de responsabilisation des autorités villageoises, les planteurs n'ont pas fait preuve d'un zèle particulier à rembourser. Ils ont sans doute considéré, comme nombre de paysans intégrés dans des opérations de développement, qu'il suffisait de temporiser pour que les prêts se transforment en dons. Tous n'ont pas eu tort.

V. LA RÉORIENTATION DU PROJET

Selon une procédure classique, le premier projet a fait l'objet d'une évaluation de la part des bailleurs de fonds, qui ont proposé quelques modifications et défini de nouveaux objectifs, en collaboration avec les représentants de l'État, avant d'accepter le financement d'un deuxième projet ou d'une deuxième phase du projet. C'est sans doute à cette occasion que se révèlent avec le plus de clarté les différences de conceptions du développement ou du moins d'appréciation des mesures à prendre pour atteindre les objectifs. Divergences de vues ou conflits d'intérêts économiques, politiques ou symboliques, entre bailleurs de fonds, entre État et bailleurs de fonds, entre les différents acteurs du projet (responsables du projet, chercheurs, service d'encadrement...).

A. Des mesures de portée générale

Nous nous contenterons d'évoquer quelques exemples, qui nous paraissent significatifs. L'unanimité s'est faite rapidement sur un certain nombre de mesures à prendre, révélatrices des conceptions mêmes de l'opération, par contre d'autres aspects feront l'objet de discussions.

30) Au 31 décembre 1982, les impayés représentaient pour le café 41 % des sommes exigibles ; pour le cacao, le taux de recouvrement n'était que de 17 % au 31 mars 1981.

31) Des villages entiers dont le taux de remboursement global était considéré comme insuffisant furent privés de rénovation.

1. Le renforcement de l'encadrement : priorité au contrôle

Le service de « vulgarisation » sera autonomisé et renforcé. Il reposera sur une hiérarchie interne stricte : le chef de service aura sous ses ordres un chef d'opération café, un chef d'opération cacao, un formateur, un responsable du secteur vivrier, et quatorze chefs de secteurs chargés de stimuler 185 encadreurs. Face à l'apathie des planteurs, on instaure donc un contrôle plus rapproché. L'encadreur est au centre du dispositif. Mais sa fonction de contrôle sera hypertrophiée par rapport à celle, tout aussi importante, de conseiller auprès des paysans. Il devrait être chargé, par ailleurs, d'informer la société de développement des problèmes voire des stratégies des planteurs, qu'il connaît généralement fort bien. Mais la conception même du projet favorise plutôt la circulation de l'information du sommet vers la base sous forme de « consignes » : les seules informations de terrain demandées à l'encadreur concernent le contrôle quantitatif des opérations de culture (taux de sarclage, taux d'épandage d'engrais...).

2. Le contrôle du vivrier intercalaire

La SRCC a également pris conscience du fait que les planteurs, notamment les métayers, accordaient une nette priorité au vivrier, avec pour conséquences : une intensification des cultures intercalaires, préjudiciable au développement des jeunes plants et, accessoirement, cause de conflit entre propriétaires et employés. Elle tentera d'exercer un contrôle dans ce domaine. L'IRAT (32) sera chargé de mettre au point des variétés de riz et de maïs à haut rendement, d'en assurer la production semencière et de définir les itinéraires techniques adéquats. La SRCC se chargera de la diffusion en milieu paysan (33). Les résultats furent médiocres...

3. Les tentatives de récupération des crédits

Les mesures à prendre pour récupérer les « crédits » auprès des planteurs semblent avoir fait l'objet de discussions sinon de dissensions. Pour la SRCC, le crédit est un moyen de pression sur le paysan en vue d'un meilleur respect des opérations culturales prescrites : son remboursement n'est pas, en lui-même, un objectif prioritaire. Par contre, pour la CNCA et pour la Banque mondiale, qui a imposé le système, la récupération des crédits est une nécessité, ne serait-ce que pour éviter qu'une attitude laxiste n'incite des paysans engagées dans d'autres opérations à refuser eux aussi de rembourser. Il n'y a pas non plus unanimité sur les moyens à mettre en œuvre. Le souhait de tout responsable d'opération de développement sectorielle est de contrôler, à l'instar de la Compagnie française pour le déve-

32) Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières.

33) Il s'agit, pour le maïs, de variétés hybrides dont les rendements décroissent rapidement : le planteur ne pourra semer à partir de sa propre récolte que pendant deux ou trois années, ensuite il devra racheter de la semence à la SRCC.

veloppement des fibres textiles (CFDT), l'ensemble de la filière. L'accès au monopole de la commercialisation aurait permis de récupérer les crédits par un prélèvement sur le prix d'achat au producteur. Mais l'État pouvait-il accepter de s'aliéner la puissante classe des commerçants ? À la recherche d'autres solutions, certains experts pensaient que le prélèvement pourrait être effectué par les commerçants privés eux-mêmes ; d'autres mettaient nettement en doute l'efficacité d'une telle mesure... On en resta là.

4. La politique des prix à la production

Il en va de même pour la fixation des prix aux producteurs. L'État, légitimement préoccupé par le maintien et si possible l'augmentation de ses recettes budgétaires, hésite à accorder aux producteurs des augmentations de prix qui, faute d'accroissement de la production ou de hausse des cours sur le marché mondial, réduiraient ses propres ressources. Les bailleurs de fonds croient à une incitation par les prix, mais tous ne défendent pas pour autant la même doctrine. Le débat n'est pas clos. Certains continueront à prôner une augmentation des prix modérée, incitative pour le paysan mais ne remettant pas en cause le principe du prélèvement à la source par l'État ; pour d'autres, partisans d'une attitude plus libérale, une forte augmentation des prix aurait des effets positifs sur la rénovation des plantations mais stimulerait également l'activité économique globale et permettrait à l'État de récupérer largement son dû sous forme de recettes fiscales.

B. Le café : le parti pris du rendement. Sélection ou vulgarisation ?

Les candidats à la replantation étaient très nombreux, les rendements très médiocres. On mettra l'accent sur la sélection des planteurs et le contrôle rapproché par le service d'encadrement. Il n'y aura pas de nouvelles mesures, mises à part les tentatives de contrôle du vivrier intercalaire que nous avons évoquées, mais renforcement des mesures existantes. Le nouveau candidat à la replantation devra avoir une réputation de bon agriculteur et apporter la preuve qu'il dispose d'une main-d'œuvre familiale suffisante, de revenus monétaires permettant de payer des manœuvres. Dans le cas où il désirerait recourir à l'aide d'un métayer, il devra passer un contrat de métayage en bonne et due forme. Tout ancien planteur SRCC désirant rénover une nouvelle parcelle devra avoir un passé sans tache en matière de replantation et de remboursement des crédits. Enfin, quelles que soient ses qualités, sera interdit de replantation tout candidat membre d'un village frappé d'ostracisme pour remboursement de crédits jugé globalement insuffisant. La politique de « groupements paysans », collectivement responsables du respect du modèle technique par chacun de leurs membres, sera renforcée. Il en ira de même des mesures relatives aux blocs de cultures et à leur proximité des villages (moins de trois-quarts d'heure de marche), qui facilitent le contrôle par l'encadreur de l'ensemble des opéra-

tions culturelles (34). Enfin la superficie par planteur sera rigoureusement limitée, de façon à prévenir toute tentation de retour à l'extensification (35).

C. Atermoiments sur le cacao

Le modèle de replantation proposé n'a pas fait ses preuves, nombre de paysans refusent de planter. Certains expriment même très clairement le vœu d'une rénovation en régie, à l'instar des plantations de palmier, l'État supportant alors tous les risques liés à la replantation.

Dans un premier temps, le modèle prescrit n'a pas été remis en question. Les mesures d'accompagnement préconisées pour le café avaient cours également sur le cacao, mais faute de candidats en nombre suffisant on s'est montré moins sélectif. Pourtant, devant l'apathie des planteurs, les mesures d'abattage autoritaire suspendues depuis 1980, seront momentanément rétablies en 1981. La durée du contrat de métayage sera prolongée de 12 à 18 ans pour tenir compte des récriminations des métayers. C'était en fait sans importance, puisque propriétaires et métayers continuaient à négocier sur la base des contrats antérieurs à la création de la SRCC. Plus importante par contre fut la prise de conscience de l'importance des méfaits de la pourriture brune et l'instauration, en 1982, d'une campagne de lutte contre cette maladie.

Mais, en 1983, après huit ans de rénovation, il est difficile de ne pas parler d'échec. Les superficies plantées ne dépassent pas 3 125 ha et encore, avant la grande sécheresse de 1983, n'en restait-il que 2 300 en état de produire (pour une superficie totale de la cacaoyère togolaise estimée à environ 66 000 ha). Faut-il arrêter l'opération ? Les bailleurs de fonds semblent perplexes, l'État souhaite continuer l'expérience, sans doute par souci de maintenir une certaine diversification de ses sources de devises, et de ménager l'avenir. Il faudra apporter la preuve que le planteur est intéressé par l'opération, que les problèmes phytosanitaires peuvent être maîtrisés et proposer une nouvelle méthode de rénovation. On redécouvrira alors les mérites du modèle de replantation sous vieille cacaoyère « plus facile et moins exigeant en main-d'œuvre ». En fait, des planteurs du Litimé continuaient à pratiquer, sans aide extérieure, cette méthode simple qui consiste à remplacer les cacaoyers morts par de jeunes cacaoyers. Elle assure par ailleurs une meilleure protection des jeunes plants contre la sécheresse - c'était un atout majeur - mais on découvrira aussi qu'elle favorise leur infestation par les vieux cacaoyers malades...

34) Ainsi, dans l'Akébou, des propriétaires de parcelles trop éloignées du village, intéressés par la replantation, sont-ils devenus métayers auprès d'un voisin.

35) Sauf exception, la superficie plantée sera limitée à 1,20 ha, pour le café, et à 2 ha pour le cacao. Cette difficulté a pu être surmontée : les planteurs les plus dynamiques ou les notables ont eu naturellement recours à des prête-noms.

D. Quelques considérations sur les évolutions ultérieures...

Sans entrer dans le détail de l'histoire récente de l'économie de plantation, on peut noter que les tendances passées se sont confirmées. Les résultats de la rénovation cacaoyère ont été très mauvais : aucune des solutions techniques proposées n'a pu faire, de l'avis même des experts, la preuve de son efficacité ; les conditions climatiques ont été mauvaises et, de surcroît, la réussite de la caféière a attiré une part importante de la main d'œuvre susceptible de participer à la rénovation du cacao. L'intervention extérieure, sans être totalement abandonnée, a été très fortement allégée. Par contre, la rénovation caféière peut être, dans une large mesure, considérée comme une réussite. Après une période de sécheresse plus dure encore que la précédente (1982-1983), le retour d'une pluviométrie normale a été doublement profitable à cette activité : les rendements ont augmenté et, les cours du vivrier s'étant effondrés sous l'effet de la surproduction, les agriculteurs se sont occupé plus intensément de leurs plantations. Fin 1982, plus de 9 000 ha de café avaient été replantés, pour une superficie totale de la caféière togolaise estimée à environ 60 000 ha.

Mais depuis, les cours mondiaux du café et du cacao ont subi une forte déprime... le prix payé au producteur togolais aussi.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Les chercheurs, en amont de l'opération, et les membres de la société de développement elle-même, raisonnent essentiellement en termes de rendement du café et du cacao : il y va de leur reconnaissance professionnelle. L'État raisonne en termes de recettes budgétaires et de rentrées de devises, et donc en termes de volume de production. Le paysan raisonne en termes de système de production incluant notamment le vivrier. Il tient compte à cet effet de ses disponibilités en terre et en main-d'œuvre, des cours du marché du vivrier et des cultures de rente, de l'estimation des risques, de stratégies familiales à plus long terme (scolarisation, installation en ville...). C'est en fonction de son appréciation de la combinaison optimale de l'ensemble de ces facteurs, qu'il va adopter le modèle prescrit, l'adapter, le « réapproprié » en quelque sorte, l'utiliser éventuellement à d'autres fins (stratégies foncières par exemple) ou le rejeter, plus ou moins ouvertement, en fonction de la pression extérieure. Il est difficile d'harmoniser ces différents points de vues...

Autre source de difficulté notoire : contrairement à ce que pensent nombre de développeurs - du moins leur mode d'intervention le laisse-t-il supposer - il ne suffit pas d'imposer une nouvelle culture ou de nouvelles façons culturelles pour estimer que l'on peut faire table rase du passé. On a vu que le milieu social, économique, géographique avait été en partie façonné par l'économie de plantation : les sociétés se sont adaptées, des

groupes sociaux aux intérêts souvent contradictoires se sont constitués... ce n'est pas sans conséquence pour l'avenir. Dans le cas qui nous occupe, les planteurs ont acquis, par ailleurs, une compétence technique indiscutable et ont appris à gérer le risque... On comprend leur circonspection à l'encontre de nouvelles techniques qui n'ont pas encore fait leurs preuves mais qui affecteraient, si elles étaient adoptés en l'état, l'ensemble de leur système de production.

Une bonne connaissance des sociétés et des stratégies des différents groupes qui la composent n'aurait évidemment pas suffi à proposer les solutions appropriées. Elle aurait quand même attiré l'attention sur les difficultés qu'il y aurait à imposer un modèle de replantation monolithique, en réponse à des situations très diversifiées, et à restaurer des principes de responsabilité collective supposés traditionnels, alors que l'individualisation de la gestion des plantations et des revenus qu'elles procurent est une réalité depuis plusieurs décennies...

Une certaine prise de conscience de la nécessité d'introduire davantage de souplesse dans le dispositif prendra corps, en 1984-1985, après des années difficiles marquées par l'échec de la rénovation cacaoyère, des succès mitigés dans l'activité caféière, des difficultés à récupérer les crédits et des relations difficiles avec les planteurs. La société de développement se donnera alors les moyens de mieux connaître le milieu paysan dans sa diversité et d'évaluer les effets de son action sur les différentes catégories de producteurs, par la création d'une cellule de « suivi-évaluation », alors à la mode, il est vrai, dans le monde du développement. Le rôle du service de l'encadrement sera redéfini dans le sens d'une meilleure prise en compte de la fonction de conseil auprès des paysans. Enfin, face aux nombreux échecs cacaoyers et aux incertitudes quant à la valeur respective des différents modèles possibles, on accordera au paysan la possibilité de choix entre plusieurs solutions.

Effet de mode, pression des faits, influence, même mineure, des résultats de l'évaluation ? La volonté de réforme, évidente, n'ira quand même pas jusqu'à la remise en cause du principe de diffusion d'un modèle technique intensif. Mais est-ce la vocation d'une opération destinée à préserver et si possible à accroître rentrées de devises et recettes budgétaires, que de se désintéresser du rendement de plantations dont il est difficile, par ailleurs, d'augmenter les superficies ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANTHEAUME (B.), 1981-82 - Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo, in *Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XVIII, n° 1 : 47-62.
- AUGÉ (M.), 1972 - Sous-développement et développement, terrain d'étude et objet d'action en Afrique francophone, *Africa*, XLII, 3.
- BASTIDE (R.), 1971, *Anthropologie appliquée*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 244 p.
- DOZON (J.-P.) et PONTIÉ (G.), 1985 - Développement, sciences sociales et logiques paysannes en Afrique noire. In *Paysans experts et chercheurs en Afrique noire*. BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) eds, Ciface-Karthala, pp. 67-80.
- MENDRAS (H.) et FORSE (M.), 1983 - *Le changement social*, Armand Colin-collection U, Paris, 284 p.
- PONTIÉ (G.), RAYMOND (Cl.), RUF (Th.) (sld J.-M. FUNEL) , 1984 - *Évaluation a posteriori de la caféière et de la cacaoyère au Togo*. Ministère des Relations extérieures, Coop. et Dével., Paris, 360 p.
- PONTIÉ (G.), RUF (Th.), 1985 - Café, cacao, SRCC, TOGO. Réactualisation, ministère des Relations extérieures, Coop. et Dével., Paris, 98 p.
- PONTIÉ (G.), RUF (Th.), 1985 - L'opération de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises. In *Paysans experts et chercheurs en Afrique noire*. BOIRAL (P.), LANTERI (J.-F.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) eds, Ciface-Karthala, pp. 102-130.
- QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1988 - *Dynamique de population en économie de plantation. Le plateau de Dayes au sud-ouest du Togo*, ORSTOM, Paris, coll. « Études et Thèses », 460 p.